

# Sénégal - Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (2015)

**Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) - Ministère de  
l'économie, des finances et du plan**

Rapport généré le: September 19, 2017

Vous pouvez consulter notre catalogue de données sur: <https://nada.web.ined.fr/index.php>

## Aperçu

### Identification

---

ID  
SEN-ANSD-ENES-2015

### Version

---

#### DESCRIPTION DE LA VERSION

Version 1.0 issue de la collecte des données

#### DATE DE PRODUCTION

2015-10-22

## Aperçu

---

#### RÉSUMÉ

L'élaboration du document de politique nationale de l'emploi en 1997 marquait l'acuité de la question de l'emploi et du chômage au Sénégal, notamment celui des jeunes, et une manifestation de l'autorité publique à trouver des réponses adéquates à cette problématique. A la suite de ce premier document, un document de politique pour le secteur de l'emploi a été récemment élaboré (mars 2010) dans le cadre de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) qui couvre la période 2010 - 2015. Ce plan s'inscrit, à moyen terme, dans une perspective de création d'un nombre d'emplois modernes, productifs, durables et rémunérateurs permettant d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Le chômage, le sous-emploi et les conditions de vie des travailleurs constituent aujourd'hui des préoccupations majeures tant au niveau national qu'au niveau régional. En effet, ces préoccupations ont fait l'objet d'un sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) à Ouagadougou du 8 au 9 septembre 2004. Lors de ce sommet, l'UA, dans sa déclaration appelée « Déclaration de Ouagadougou », a invité les pays membres à mettre l'emploi et la lutte contre la pauvreté au centre de leurs politiques de développement. Cette déclaration a été suivie d'un plan d'action pour son application effective. Plus récemment, la Dix-septième Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (Malabo, juillet 2011) a pris l'engagement de « réduire de 2% par an sur une période de 5 ans le chômage des jeunes ».

Le suivi des engagements du Gouvernement nécessite dès lors un dispositif de suivi qui soit à même de renseigner de façon annuelle le taux de chômage au Sénégal. Pour permettre au Système Statistique National Sénégalais (SSN) d'avoir un dispositif à jour afin de pouvoir fournir des informations qui aideront à mieux appréhender l'emploi et le chômage, l'ANSD compte réaliser périodiquement des Enquêtes Nationales sur l'Emploi au Sénégal (ENES). Cette enquête constitue la première d'une série, qui, à terme, se réalisera sur une base trimestrielle. Le schéma étant de réaliser une enquête de référence la première année et à partir de la deuxième année des enquêtes trimestrielles.

La volonté de l'ANSD étant de mettre en place une enquête spécifique et périodique, la mise en place d'un dispositif trimestriel de suivi de l'emploi au Sénégal est indispensable. L'objectif principal qui est de mettre en place un dispositif de mesure et de suivi de l'emploi au Sénégal à travers la réalisation des enquêtes emploi sur une durée de trois ans prévoit la réalisation des enquêtes nationales sur l'emploi au Sénégal (ENES) selon une séquence bien définie qui doit aboutir à terme à la mise en place d'un dispositif trimestriel allégé de suivi de l'emploi au Sénégal. En effet, les questions d'emploi ont toujours été prises en compte dans les enquêtes ménages et recensements que l'ANSD (ou l'ex-Direction de la prévision et de la statistique) a réalisées, mais n'ont pas été étudiées et mesurées de façon systématique dans toutes ses dimensions et manifestations.

Ces enquêtes prévues visent les objectifs spécifiques suivants :

- mesurer le chômage et l'emploi, identifier les secteurs d'activités à plus forte capacité de création d'emplois ;
- définir le profil des demandeurs d'emploi ;
- mesurer la demande d'emploi, particulièrement celle des jeunes, les dynamiques du marché du travail au Sénégal ;
- déterminer la structure de cette demande en termes de caractéristiques sociodémographiques, de formation et de

qualification professionnelle;

- évaluer les canaux de recherche d'un emploi et la durée d'obtention du premier emploi après la sortie du système éducatif ou de formation professionnelle;

- évaluer la durée d'occupation d'un emploi, notamment du premier emploi ;

- évaluer les conditions d'exercice de ces emplois, notamment la protection sociale accordée aux différentes catégories socio-professionnelles ;

- servir de support d'analyse statistique pour les programmes et stratégies de promotion de l'emploi, notamment celui des jeunes.

#### TYPE DE DONNÉES

Données échantillonnées [ssd]

#### UNITÉS D'ANALYSE

Ménages et individus

## Champ

---

#### NOTES

Les sujets abordés sont:

- Les caractéristiques du logement;
- La composition du ménage et les informations sur le ménage;
- Les informations générales sur l'activité (individus âgés de 10 ans et plus);
- Les personnes employées;
- Les emplois et travailleurs pour leur propre compte;
- Les aidants familiaux;
- Les personnes au chômage et les personnes inactives;
- Le module complémentaire spécifique aux jeunes âgés de 15 à 35 ans (transition vers la vie active);
- L'emploi, l'éducation et la formation (individus occupés âgés de 10 ans et plus);
- Les changements d'activité (personnes âgées de 15 ans et plus).

#### KEYWORDS

Emploi, Chômage, Population en âge de travailler, Population active

## Couverture

---

#### COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Nationale

#### GEOGRAPHIC UNIT

District de Recensement (DR)

## UNIVERS

Les ENES seront menées sur l'étendue du territoire national, auprès des ménages ordinaires et des individus de 10 ans et plus. Sont exclues du champ de l'enquête, les ménages collectifs ou population comptée à part, c'est-à-dire les personnes sans domicile fixe et celles vivant dans des institutions spécialisées comme les casernes, les hôpitaux, les prisons, les dahra et autres lieux similaires dont la visite nécessite une autorisation particulière.

## Producteurs et sponsors

## INVESTIGATEUR PRINCIPAL

Nom	Affiliation
Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD)	Ministère de l'économie, des finances et du plan

## FINANCEMENT

Nom	Abbréviation	Rôle
Agence nationale de la statistique et de la démographie	ANSD	Maître d'oeuvre
Gouvernement du Sénégal	GoS	Personnel et financement local

## Production des métadonnées

## MÉTADONNÉES PRODUITES PAR

Nom	Abbréviation	Affiliation	Rôle
Agence nationale de la statistique et de la démographie	ANSD	Ministère de l'économie, des finances et du plan	Création DDI
Dominique Diguët	INED	Institut national d'études démographiques (France)	Révision DDI

## DATE DE LA PRODUCTION DES MÉTADONNÉES

2017-09-19

## VERSION DU DOCUMENT DDI

Version Demostaf d'après la version ANSD (IHSN-DDi-SEN-ANSD-ENES-2015-V1.0 du 14/03/2015)

## ID DU DOCUMENT DDI

SEN-ANSD-ENES-2015

# Echantillonnage

## Méthode d'échantillonnage

L'approche méthodologique de tirage aléatoire en plusieurs degrés combinée à une stratification préalable sera utilisée.

Cette approche présente l'avantage :

1. d'accroître la représentativité via la stratification et d'améliorer la couverture de l'échantillon
2. de réduire d'une part, les coûts associés à la mise à jour de la base de sondage et d'autre part, les coûts de réalisation de l'enquête.

La Base de sondage:

Le découpage du territoire national en districts de recensement (DR) opéré en 2012 pour les besoins du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de l'Agriculture et de l'Élevage de 2013 (RGPHAE-2013), servira de base de sondage pour le tirage des unités primaires d'échantillonnage des ENES. On rappelle que les unités primaires d'échantillonnage sont constituées des districts de recensement qui sont des unités aréolaires dans lesquelles seront tirés les ménages.

Taille et répartition de l'échantillon:

Il est attendu un échantillon théorique de 6000 ménages pour les ENES. La taille de l'échantillon est choisie de sorte à garantir une représentativité au niveau région, au regard des variables clés du marché du travail (notamment le taux d'activité). En effet, sur la base de la variable auxiliaire issue de l'ESPS-II qu'est le taux d'activité, le nombre minimal de ménages à tirer dans chaque région est déterminé selon la formule suivante :

Avec la taille de l'échantillon de la région  $i$  ( $i=1$  à  $14$ ) ; la proportion d'actifs dans la population en âge de travailler de la région  $i$ . est la taille minimale de l'échantillon requise pour la région  $i$  avec une marge d'erreur de 5%. Compte tenu de non complexité du plan d'échantillonnage, on néglige l'effet du plan d'échantillonnage.

Pour pallier d'éventuelles non-réponses lors des interviews, la taille de l'échantillon global a été majorée de près de 15% (taux de non réponse prévu) de sorte à atteindre une taille d'échantillon cible de 6000 ménages sur l'ensemble du territoire. L'échantillon complémentaire a été réparti proportionnellement à la taille des régions (nombre d'individus). La taille finale de l'échantillon pour la région  $i$  est de :

Avec le poids démographique de la région  $i$ .

Toute contrainte d'ordre matériel liée à la taille de l'échantillon pourra être palliée en révisant la variable auxiliaire.

Dans chaque région, la répartition de l'échantillon des ménages entre les strates s'est faite proportionnellement à la taille de la strate évaluée en nombre de ménages dans la strate. Un rééquilibrage de l'échantillon entre les strates a été fait pour prendre en compte les variabilités qui existent sur le marché du travail entre le milieu urbain et le milieu rural.

Les ménages seront tirés à partir d'unités primaires d'échantillonnage que sont les zones de dénombrement ou districts de recensement (DR) en raison de 12 ménages par DR en milieu urbain et 18 ménages par DR en milieu rural. De ce fait, il faudra un échantillon d'environ 428 DR couvrant tout le territoire national, dont 283 en milieu urbain et 145 en milieu rural.

On distinguera le milieu urbain de Dakar des autres centres urbains (villes) dans le cadre d'une seconde stratification.

Dans un premier temps et dans chaque strate d'une région donnée, le tirage des DR requis se fera de manière aléatoire.

Dans un second temps, il sera procédé au tirage des ménages de manière aléatoire dans chaque DR.

Pour sa première année de mise en oeuvre, une enquête nationale sur l'emploi sera réalisée. Cette enquête servira de référence pour tester et approuver la méthodologie ainsi que les outils de collecte. De plus, cette base permettra d'apprécier le respect des engagements du Gouvernement dans la lutte contre le chômage, le sous-emploi et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs.

# Questionnaires

## Aperçu

---

Le questionnaire de l'ENES 2015 compte au total 11 sections, dont 3 sections portant sur l'identification et les informations de base sur les membres du ménage, une section d'entrée permettant d'identifier les différentes composantes du marché du travail et d'orienter l'enquêteur vers les sections qui concernent l'individu, et 7 sections portant sur les questions de l'emploi.

Sa structure est la suivante :

SECTION A: INFORMATIONS SUR LE QUESTIONNAIRE;

SECTION K: CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT;

SECTION B: COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LE MENAGE;

SECTION C: INFORMATIONS GENERALES SUR L'ACTIVITE (Individus âgés de 10 ans et plus);

SECTION D: PERSONNES EMPLOYEES;

SECTION E: EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS POUR LEUR PROPRE COMPTE;

SECTION F: AIDANTS FAMILIAUX;

SECTION G: PERSONNES AU CHOMAGE ET PERSONNES INACTIVES;

SECTION H: MODULE COMPLEMENTAIRE SPECIFIQUE AUX JEUNES AGES DE 15 A 35 ANS (TRANSITION VERS LA VIE ACTIVE);

SECTION I: EMPLOI, EDUCATION ET FORMATION (Individus occupés âgés de 10 ans et plus);

SECTION J:CHANGEMENTS D'ACTIVITE (Personnes âgées de 15 ans et plus).

## Collecte des données

### Dates de la collecte des données

Début	Fin	Cycle
2015-07-03	2015-08-18	35 jours

### Mode de collecte de données

Assisté par ordinateur [capi]

### Notes sur la collecte des données

Pour la mise en œuvre de l'ENES, deux applications ont été développées pour assurer la collecte données sur le terrain : une application de supervision et une application de collecte.

L'application de supervision, destinée au chef d'équipe, permet;

- de charger, au début de l'opération, les ménages qui lui sont affectés dans chacun des DR échantillons de sa zone d'intervention (12 ménages en milieu urbain et 18 en milieu rural pour chaque DR) ;
- de répartir ces ménages entre les agents enquêteurs de son équipe via une synchronisation entre la machine du superviseur et celle de l'agent de collecte ;
- de récupérer par le même procédé les données une fois collectées ;
- de suivre le niveau d'avancement de chaque agent de son équipe ;
- de contrôler la complétude des données collectées par son équipe pour chaque ménage de l'échantillon ;
- d'assurer la remontée des données collectées vers le serveur.

Pour l'application de collecte, l'approche CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing) ou collecte assistée par ordinateur a été utilisée à partir d'une application développée sous CSPRO. Cette approche qui combine la collecte et la saisie a permis de gagner en temps sur le traitement des données après la collecte. L'interview étant réalisée en face-à-face, l'application de saisie détermine l'ordre des questions et effectue l'édition des réponses. L'application contrôle aussi en même temps la cohérence des données saisies et assure ainsi une meilleure qualité des données.

Au niveau central, le dispositif mis en place a permis :

- de suivre le niveau d'avancement des équipes de terrains pour chaque région ;
- de vérifier la cohérence des indicateurs de l'enquête sur les bases des autres enquêtes ;
- de disposer d'une base consolidée et apurée.

## Questionnaires

Le questionnaire de l'ENES 2015 compte au total 11 sections, dont 3 sections portant sur l'identification et les informations de base sur les membres du ménage, une section d'entrée permettant d'identifier les différentes composantes du marché du travail et d'orienter l'enquêteur vers les sections qui concernent l'individu, et 7 sections portant sur les questions de l'emploi.

Sa structure est la suivante :

SECTION A: INFORMATIONS SUR LE QUESTIONNAIRE;

SECTION K: CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT;

SECTION B: COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LE MENAGE;

SECTION C: INFORMATIONS GENERALES SUR L'ACTIVITE (Individus âgés de 10 ans et plus);

SECTION D: PERSONNES EMPLOYEES;

SECTION E: EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS POUR LEUR PROPRE COMPTE;

SECTION F: AIDANTS FAMILIAUX;

SECTION G: PERSONNES AU CHOMAGE ET PERSONNES INACTIVES;

SECTION H: MODULE COMPLEMENTAIRE SPECIFIQUE AUX JEUNES AGES DE 15 A 35 ANS (TRANSITION VERS LA VIE ACTIVE);

SECTION I: EMPLOI, EDUCATION ET FORMATION (Individus occupés âgés de 10 ans et plus);

SECTION J:CHANGEMENTS D'ACTIVITE (Personnes âgées de 15 ans et plus).

## Enquêteurs

Nom	Abbréviation	Affiliation
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	ANSD	MEFP

## Supervision

Pour les besoins de la collecte des données des ENES et sur la base d'une charge moyenne de travail de 3 ménages par jour et par agent en milieu urbain et 2 ménages par jour et par agent en milieu rural, vingt neuf (29) équipes dont (15) en milieu urbain et quatorze (14) en milieu rural comportant chacune un Coordonnateur des Technologies de l'Information et de la Communication (CTIC)-contrôleur et trois (3) agents enquêteurs seront mobilisées pendant une durée 35 jours pour couvrir l'intégralité de l'échantillon. Ainsi, dans chaque région on aura 2 équipes (une en milieu rural et une en milieu urbain), sauf à Dakar où deux équipes en milieu urbain et une en milieu rural seront nécessaires. Le temps de présence sur le terrain comprend non seulement l'administration du questionnaire de l'enquête à tous les ménages échantillons, mais aussi l'actualisation des DR et le tirage des ménages-échantillons ainsi que les déplacements nécessaires pour passer d'une unité primaire à une autre, les contacts avec les autorités administratives et locales et le repos hebdomadaire du personnel de terrain.

La charge de travail est estimée à 3 ménages par jour et par enquêteur en milieu urbain et 2 ménages par jour et par enquêteur en milieu rural. Sur cette base, il faudra en milieu urbain 3 jours de travail et en milieu rural 5 jours de travail à une équipe de 3 enquêteurs pour couvrir un 2 DR échantillons. Il faudra donc à une équipe en moyenne vingt sept (27) jours de travail (avec 29 en milieu urbain et 25 en milieu rural) pour terminer la collecte dans les DR qui lui sont affectés. Chaque équipe devra consacrer en plus une journée à l'actualisation de la liste des ménages d'un DR et une journée par semaine pour son repos. Dans les autres villes et en milieu rural, chaque équipe devra, en plus du temps estimé ci-dessus, consacrer un à deux jours par semaine à ses déplacements et à l'information et à la sensibilisation des autorités. A ce rythme de travail, une équipe pourra couvrir 17 DR par mois à Dakar. Dans les autres villes et en milieu rural où les déplacements et les contacts prennent plus de temps, une équipe ne sera en mesure de couvrir que respectivement 14 DR et 09 DR par mois.

Les équipes qui seront déployées dans les « Autres villes » et en milieu « Rural » seront dotées de véhicules pour les besoins de cette collecte. En revanche, à Dakar où les déplacements ne posent pas de problèmes particuliers, les équipes bénéficieront de frais de transport pour leurs déplacements quotidiens.



## Traitements des données

No content available

## Evaluation des données

No content available